

Commune de Vendargues

1ère révision valant élaboration du PLU

ZNIEFF



ZNIEFF de type1
Rivière de la Cadoule à Castries
et Vendargues

3 - Milieux naturels

3.1 - Les milieux naturels remarquables inventoriés à l'échelle de la commune

▪ Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Lancé en 1982, à l'initiative du Ministère de l'Environnement, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est un outil de connaissance du patrimoine naturel et de la biodiversité de France.

Les ZNIEFF sont des territoires qui se singularisent par la richesse ou la spécificité de leur faune, de leur flore ou de leurs habitats naturels. Elles délimitent les espaces naturels les plus précieux.

Il existe deux types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type I sont des écosystèmes de haute valeur biologique, de superficie généralement limitée ; elles sont caractérisées par la présence d'espèces ou d'habitats naturels rares, remarquables ou typiques du patrimoine naturel régional, qualifiés de « déterminants ».
- Les ZNIEFF de type II forment de grands ensembles naturels, riches, peu modifiés par l'homme ou offrant des potentialités biologiques importantes (massif forestier, vallée, lagune...) ; les ZNIEFF de type II renferment généralement une ou plusieurs ZNIEFF de type I.

Les ZNIEFF n'ont pas de valeur juridique directe, mais doivent permettre une meilleure prise en compte de la richesse patrimoniale dans l'élaboration des projets susceptibles d'avoir un impact sur le milieu naturel.

Les données du premier inventaire ZNIEFF du Languedoc-Roussillon ont été publiées en 1994 ; depuis le territoire a évolué et les connaissances scientifiques se sont enrichies. C'est pourquoi le Ministère chargé de l'Environnement a lancé un programme d'actualisation des ZNIEFF. En région Languedoc-Roussillon, l'inventaire actualisé est disponible depuis 2011. 997 ZNIEFF ont été délimitées (855 de type I et 142 de type II) recouvrant près de 17 000 km², soit 61% de la superficie totale du territoire régional. Sur le seul département de l'Hérault, 216 ZNIEFF de type I et 41 ZNIEFF de type II ont été délimitées, représentant 56% de la superficie totale du département, sur 82% des communes.

Une seule ZNIEFF est recensée sur le territoire communal de VENDARGUES. Il s'agit de la ZNIEFF de type I n° 0000-3187 « Rivière de la Cadoule à Castries et VENDARGUES » qui couvre une superficie totale de seulement 6 hectares, dont 3 sur la commune de Castries et 3 sur la commune de VENDARGUES ; elle se compose d'un linéaire de rivière d'un peu plus de 2 kilomètres (compris entre le pont de la RD 610 sur la commune de Castries et le pont de la RD 613 en limite communale de VENDARGUES et de Saint-Aunès) et englobe le cours d'eau, la ripisylve et les milieux herbacés attenants.

La ripisylve, bien fournie au droit de l'espace de loisirs de La Cadoule, est essentiellement composée de Frênes, Aulnes et Peupliers blancs. En fonction des conditions d'écoulement, d'importants herbiers d'hydrophytes fixées et de Characées peuvent se développer ; ces herbiers accueillent un cortège d'Odonates particulièrement riche et diversifié, avec près de 30 espèces recensées qui font l'intérêt écologique de cette ZNIEFF. Parmi les espèces d'Odonates les plus remarquables, la fiche descriptive de la ZNIEFF cite :

- l'Agrion bleuâtre (*Cœnagrion caerulscens*), espèce particulièrement rare et localisée tant sur le département que sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle est ici observée dans son habitat caractéristiques qui correspond à des conditions hydrauliques rares : un cours d'eau temporaire de faible profondeur au lit très rocheux et à végétation aquatique importante. Cet Agrion est une espèce fluviale pionnière adaptée aux changements brutaux provoqués par les crues. Connue sur seulement deux cours d'eau, elle est une des espèces d'insectes les plus menacées de France. Les principales menaces consistent en : l'arrêt de l'alimentation du cours d'eau, la rectification du cours d'eau ou de ses berges ou tout autre aménagement susceptible de provoquer la disparition des micro-habitats larvaires et le développement d'une strate arborée ou arbustive au niveau des stations.
- le Gomphe à crochets (*Onycogomphus incatus*), caractéristique des cours d'eau à courant rapide.
- la Libellule fauve (*Libellula fulva*) qui elle apprécie davantage les zones lenticules ensoleillées, avec des peuplements importants d'hydrophytes.



La diversité des peuplements d'Odonates témoigne à la fois de l'originalité et du bon état écologique du cours d'eau.

La Cadoule et sa ripisylve constituent par ailleurs un corridor écologique important pour de nombreux invertébrés et notamment pour les Chiroptères : Minioptère de Svhriebers, Murin à oreilles échanquées provenant de colonies proches (Sommiérois)

Un couple de Rollier (*Coracias garrulus*) se reproduit également dans la ripisylve.

Les pelouses à Brachypode de Phénicie environnantes abritent d'importants peuplements d'Aristolochie à feuilles rondes, plante hôte d'un Lépidoptère protégé à l'échelle nationale, la Diane (*Zerynthia polyxena*).

Les principaux enjeux identifiés sont :

- l'amélioration de la qualité hydrobiologique du cours d'eau : le raccordement prochain de la commune de Castries à la station d'épuration intercommunale MAERA et la fermeture de l'actuelle station vont dans ce sens.
- la préservation des caractéristiques hydrogéomorphologiques du cours d'eau.
- la gestion de la ripisylve et de la végétation rivulaire (maintien des conditions d'ensoleillement propices au développement des herbiers d'hydrophytes).

▪ Les mesures de protection et de gestion des milieux naturels

Aucune protection réglementaire au titre de la nature (arrêté de protection de biotope, réserve naturelle...) n'a été instaurée sur le territoire communal de VENDARGUES.



Commune de Vendargues

1ère révision valant élaboration du PLU

Sites Natura 2000

▪ Réseau Natura 2000

Institué par la directive du 21 mai 1992, le réseau NATURA 2000 rassemble des sites abritant des types d'habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire qui devront faire l'objet d'une protection et d'une gestion spécifique. Dans ces périmètres, il convient de vérifier que tout aménagement ne porte pas atteinte à ces habitats ou espèces.

De manière concrète tout programme ou projet de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative situé à l'intérieur d'un site Natura 2000 ou situé hors d'un site Natura 2000 mais soumis à étude d'impact, notice d'impact ou document d'incidence, et susceptible d'affecter le site de façon notable, doit faire l'objet d'une évaluation des incidences au regard des objectifs de conservation.

Aucun site Natura 2000 n'a été délimité sur la commune de VENDARGUES ; les sites les plus proches sont :

- au Sud, le Site d'Importance Communautaire (FR9101408) et la Zone de Protection Spéciale (ZPS, arrêté ministériel de désignation en date du 24 avril 2006) de l'Étang de Mauguio ; le PLU de VENDARGUES pourrait avoir une incidence potentielle sur ces sites dans la mesure où la commune est incluse dans le bassin versant de l'étang de Mauguio.
- au Nord, la Zone de Protection Spéciale des Hautes Garrigues du Montpelliérais, plus éloignée et sans lien direct avec le territoire communal de VENDARGUES.

Sites Natura 2000 Etang de Mauguio

L'étang de Mauguio ou de l'Or est situé à une dizaine de kilomètres à l'Est de Montpellier. Il consiste en une lagune d'environ 3 170 hectares en communication avec la mer par un grau qui relie le Sud-Ouest de l'étang au port de Carnon. Entre la lagune et la mer s'étend un lido sableux où sont implantés deux des plus importants pôles touristiques du littoral héraultais, à savoir la Grande Motte à l'Est et Carnon à l'Ouest.

La lagune proprement dite est entourée d'une gamme variée d'habitats naturels :

- un système dunaire avec une grande extension de dunes fixées en bon état de conservation, mais séparées du système lagunaire par une route littorale ;
- des milieux saumâtres à hyper salés sur les rives Sud et Est et des lagunes temporaires, riches en herbiers de *Ruppia* et des sansouires sur les bordures des rives Nord ;
- des milieux saumâtres à doux, influencés par l'eau douce sur les rives Nord, où se développent des prés salés et des formations boisées (frênes, peupliers blancs) et d'anciens prés de fauche.

Les deux sites Natura 2000 – SIC et ZPS – englobant lagune et espaces humides périphériques couvrent ainsi une superficie totale de plus de 7 400 hectares.

Le site présente un patrimoine naturel remarquable dont la conservation dépend fortement :

- de l'amélioration de la qualité de l'eau de la lagune et des écosystèmes aquatiques d'une part ;
- du maintien de la diversité des habitats naturels des marges de l'étang d'autre part.

Or, comme l'ensemble des lagunes du littoral languedocien, l'étang de Mauguio est menacé par des phénomènes d'eutrophisation et de comblement. Exutoire d'un bassin versant de 410 km² répartis entre 31 communes qui totalisent quelques 120 000 habitants permanents (presque le double en été), l'étang de l'Or reçoit en effet tous les apports de l'amont, avec pour conséquence un enrichissement de ses eaux en minéraux, matières organiques (eutrophisation) et polluants divers.



Vendargues au sein du bassin versant de l'étang de l'Or

Site Natura 2000 Hautes Garrigues du Montpelliérais

La Zone de Protection Spéciale des Hautes Garrigues du Montpelliérais, désignée par arrêté du 29 octobre 2003, s'étend sur une emprise totale de 45 444 hectares.

Elle englobe un vaste territoire de collines calcaires au sein duquel plusieurs ensembles morphologiques peuvent être individualisés : le massif de la Serrane, le causse de la Selle, les gorges de l'Hérault, les massifs du Pic Saint Loup et de l'Hortus, les collines de la Suque et le Puech des Mourgues.

Son intérêt patrimonial est lié à la présence de 19 espèces d'oiseaux figurant au Formulaire Simplifié des Données dont :

- 3 couples d'Aigle de Bonelli, soit 30% des effectifs régionaux ; un quatrième site de nidification présent sur le territoire a été abandonné en 1995 ;
- plusieurs espèces présentant des effectifs significatifs : Circaète Jean le Blanc, Busard cendré, Grand Duc d'Europe, Grave à bec rouge ou encore Rollier.

Les principaux facteurs de sensibilité identifiés sont : le développement des projets de centrales éoliennes, le recul de l'agriculture et du pastoralisme, le développement des activités de plein air et notamment de l'escalade à proximité des sites de nidification.

Nous justifierons au Chapitre D de l'absence de toute incidence du PLU sur les Sites Natura 2000 de l'Etang de Mauguio et des Hautes Garrigues du Montpelliérais.